PARC D'ACTIVITÉS
cahors
sud

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UNE STATION MULTIENERGIES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des propositions :

31 Mai 2024

ARTICLE 1 – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Bénéficiant d'une situation géographique stratégique, le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (ci-après le « **SMOCS** ») souhaite promouvoir et accompagner la décarbonation des transports routiers par l'implantation d'une Station Multi-Energies (ci-après la « **SME** »), dédiée aux énergies renouvelables : hydrogène, bio GNV et électricité ; et de manière optionnelle, aux carburants fossiles permettant d'opérer une période transitoire pour les flottes existantes de véhicules. Le projet permettra d'accompagner le développement économique de la zone et contribuera par ailleurs au développement des énergies renouvelables dans le cadre des objectifs notamment fixés aux articles L. 100-1 et L. 100-2 du code de l'énergie.

Pour ce faire, le SMOCS a décidé de réserver une parcelle viabilisée à l'implantation de ces activités et souhaite sélectionner un unique opérateur pour qu'il investisse, construise et exploite la station (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation consiste en un appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs intéressés pour l'attribution à un opérateur (ci-après « **l'Opérateur** ») d'une convention d'occupation du domaine privé dans le but d'autoriser la construction et l'exploitation d'une Station Multi-Energies sur son territoire (ci-après « **la Convention d'occupation** »).

Les candidats pourront présenter, au sein de leur proposition, une ou plusieurs des énergies envisagées par le SMOCS pour la Station Multi-Energies.

La Station Multi-Energies sera implantée sur une parcelle appartenant au domaine privé du SMOCS, dont la localisation et les spécifications du réseau local de distribution de gaz sont précisées dans la Note de contexte en Annexe 1.

Il est rappelé que l'opérateur s'engagera, à son initiative et pour son compte, à ses frais et sous responsabilité exclusive, à créer, exploiter et entretenir la station Multi-Energies.

ARTICLE 3 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A titre liminaire, il est expressément souligné que la présente procédure qui tend à aboutir à la conclusion d'une Convention d'occupation est exclusive de toute procédure de marché public ou de délégation de service public.

La présente procédure, non formalisée et ne relevant pas du Code de la commande publique, est organisée de la manière exposée ci-après.

Après publication du présent AMI, les candidats remettent une proposition initiale avant la date limite prévue au présent règlement.

Après analyse des propositions initiales, la personne publique se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation qui respectera l'égalité de traitement des candidats, pourra se dérouler de façon orale ou écrite et comporter une ou plusieurs étapes successives. La négociation pourra porter sur les différents paramètres du projet, en particulier sur les aspects techniques, financiers ou juridiques (notamment sur le type de titre d'occupation du domaine privé).

Une mise au point des documents contractuels pourra intervenir avec l'Opérateur pressenti.

A l'issue des négociations, l'assemblée délibérante du SMOCS délibérera pour autoriser la conclusion de la Convention d'occupation avec l'unique Opérateur pressenti.

ARTICLE 4 – VISITE PREALABLE DU SITE ET ETAT DU SITE

La visite du site avec la collectivité n'est pas prévue pour participer à la présente consultation, les abords du site étant accessibles aux candidats qui désireraient se rendre sur place. Toutefois, il est recommandé aux candidats de se rendre sur site.

Les caractéristiques du site sont décrites dans la Note de contexte.

ARTICLE 5 – DOCUMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- La Note de contexte du Projet ainsi que ses annexes (Règlement locaux, DT au 29/06/2023 et la fiche SITE)
- Le projet de Convention d'occupation
- Le cadre financier de réponse pour la convention d'occupation

Il est précisé que la Convention d'occupation sera finalisée au cours d'une phase de mise au point avec l'Opérateur retenu.

L'ensemble de la documentation nécessaire au déroulement de la présente consultation est accessible via un site internet sécurisé, sous format électronique à l'adresse suivante :

http://agysoft.marches-publics.info.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES PROPOSITIONS

Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Elles doivent contenir les pièces suivantes réparties en deux dossiers :

- Un premier dossier avec les pièces relatives à la candidature visées à l'article 6.1 ;
- Un second dossier avec les pièces relatives à la proposition technique et financière visées à l'article 6.2.

6.1. Présentation des candidatures

Les candidats remettront un dossier comportant les pièces suivantes.

En cas de groupement, les pièces devront être fournies par chaque membre du groupement, à l'exception de la lettre de candidature remise en un seul exemplaire.

Le candidat produira les documents suivants et pourra utilement utiliser les formulaires (DC1, DC2) disponibles sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat :

- Une lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager la société candidate ou le groupement, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par les membres du groupement ;

- Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité ; le cas échéant, la copie du ou des jugements si le candidat se trouve en situation de redressement judiciaire ;

- Une attestation sur l'honneur justifiant de ce que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée ;

- Les attestations sur l'honneur que les candidats n'ont pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ;

- Tout document attestant que la situation du candidat est conforme aux obligations visées par les articles L5212-1 à L5212-4 du nouveau code du travail ;

- Un justificatif de moins de 3 (trois) mois de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis) ; et pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (CFE) ; les candidats étrangers devront produire des documents équivalents ;

- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité pour l'activité envisagée.

- Une note de présentation de la société (statuts, évolution du chiffre d'affaires, capital, composition du capital, certification, démarche qualité, etc.) ;

- La liste des principales prestations réalisées ou en cours de réalisation en rapport avec le Projet effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, les surfaces des stations réalisées, la date et le destinataire privé ou public.

6.2. Présentation de la proposition technique et financière

Les candidats remettront un dossier comportant les pièces suivantes :

- Une note de présentation technique du Projet décrivant :
  - La pertinence du projet technique décrit par le candidat compte tenu des contraintes détaillées dans la note de contexte technique

- La qualité des équipements techniques en tenant compte des éléments formulés dans la note de contexte technique
- La méthodologie de réalisation des travaux ;
- Les modalités d'intégration du projet sur le Site ;
- Le planning prévisionnel proposé ;

- Une note de présentation environnementale du Projet décrivant :
  - Mise en place en place de circuits courts d'approvisionnement (Energies, Matériaux, Eco-Conception…)
  - De la pertinence des propositions pour assurer la préservation de la faune et la flore présente sur le site.

- Une note de présentation des modalités d'exploitation et maintenance du Projet décrivant :
  - Des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation des installations,
  - De la maintenance envisagée sur l'installation (pouvant être complétée d'un plan d'entretien et de renouvellement) ;
  - De la capacité à faire évoluer et à optimiser les installations durant la durée du contrat
  - De la capacité à proposer une communication de qualité sur le Projet

- Une note de présentation des aspects économique et contractuels du Projet décrivant :
  - Le montant de part fixe de la redevance proposée
  - Le montant prévisionnel de la part variable de la redevance proposée
  - La formule d'indexation de la redevance
  - La soutenabilité financière du projet proposé
  - Les propositions d'adaptation du projet de contrat

6.3. Délai de validité des candidatures

Tout candidat sera engagé par ses propositions pour une durée de 120 jours à compter de la date limite de réception des candidatures fixées par le SMOCS.

ARTICLE 7 – CRITERES D'EXAMEN

7.1. Présentation des candidatures

Le SMOCS vérifiera si les éléments généraux de présentation du candidat sont adaptés par rapport au Projet de Station en cause.

7.2. Analyse des propositions

La personne publique fera application des critères suivants, avec leur pondération (les éléments d'appréciation de chaque critère n'étant ni pondérés, ni hiérarchisés) :

1. **<u>Valeur technique - 60% sur la base des éléments suivants :</u>**

45% Qualité des propositions en matière de conception et construction appréciée au regard de :

- La pertinence du projet technique décrit par le candidat compte tenu des contraintes détaillées dans la note de contexte technique

- La qualité des équipements techniques en tenant compte des éléments formulés dans la note de contexte technique
- Diversité des énergies proposées et ambition dans le développement des différentes énergies
- La méthodologie de réalisation des travaux ;
- Les modalités d'intégration du projet sur le Site ;
- Le planning prévisionnel proposé ;

10% Prise en compte des considérations environnementales appréciée au regard notamment :

- Mise en place en place de circuits courts d'approvisionnement (Energies, Matériaux, Eco-Conception…)
- De la pertinence des propositions pour assurer la préservation de la faune et la flore présente sur le site.

5% Maintenance et exploitation appréciées au regard

- Des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour l'entretien et l'exploitation des installations,
- De la maintenance envisagée sur l'installation (pouvant être complétée d'un plan d'entretien et de renouvellement) ;
- De la capacité à faire évoluer et à optimiser les installations durant la durée du contrat
- De la capacité à proposer une communication de qualité sur le projet

2. <u>Qualité des propositions économiques et contractuelles - 40% sur la base des éléments suivants :</u>

- Le montant de part fixe de la redevance proposée
- Le montant prévisionnel de la part variable de la redevance proposée
- La formule d'indexation de la redevance
- La soutenabilité financière du projet proposé
- De la pertinence des propositions d'adaptation du projet de contrat dans le sens de l'intérêt du SMOCS

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PROPOSITIONS

Les propositions (candidature et proposition technique et financière) dont le contenu est décrit ci-avant à l'article 6 seront transmis sur support papier et support numérique (clé usb).

L'enveloppe portera la mention suivante : « appel à projet : SMOCS / Station multi-énergies ».

Elle doit être remise sur place contre un récépissé ou par service postal par pli recommandé avec accusé de réception (ou tout moyen équivalent permettant d'attester de la date et de l'heure de remise) à l'adresse suivante : Syndicat mixte ouvert de Cahors Sud, Service marché public 72 rue du Président Wilson 46000 Cahors

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de la proposition technique et financière définies au présent règlement de la consultation.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires éventuellement nécessaires à la rédaction de leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des plis une demande écrite :

- à l'adresse ci-dessous : Service marché public, 72 rue du Président Wilson 46000 Cahors
- ou à l'adresse mail suivante : correspondre@aws-france.com

Le SMOCS y répondra en transmettant les questions et réponses à l'ensemble des candidats inscrits ayant retiré un dossier.

*